



Secteurs police / gendarmerie

Par **Igrugeman**, le **24/06/2008** à **12:19**

Bonjour,

J'aurais voulu avoir une précision sur les secteurs de police et gendarmerie.

La police a t'elle le droit d'empiéter sur les secteurs des gendarmeries pour poser des radars, contrôler les papiers, alcool, etc...

et inversement ?

Le fait de savoir cette information peut-il être un motif pour contester une contravention (de vitesse dans mon cas).

Merci d'avance à ceux qui pourraient m'éclairer
Lgrugeman

Par **JamesEraser**, le **24/06/2008** à **17:45**

[citation]La police a t'elle le droit d'empiéter sur les secteurs des gendarmeries pour poser des radars, contrôler les papiers, alcool, etc... [/citation]

Effectivement, les CRS ont une territorialité beaucoup plus vaste que les unités moto de la gendarmerie. En règle générale, elles travaillent sur une assiette Région. De fait, elles empiètent sur les assiettes territoriales gendarmerie qui ne sont qu'à l'échelon Groupement (département)

Aucune contestation possible.

Cordialement

Par **Igrugeman**, le **25/06/2008** à **09:20**

Merci beaucoup pour cette rapidité, y'a plus qu'à payer maintenant :(

Par **Igrugeman**, le **27/06/2008** à **08:56**

un petit complément pour info

[citation]la police peut prendre au radar en zone gendarmerie si ce sont les motards et ce qui est génial c'est qu'ils ne sont pas forcément en moto mais ils sont le + souvent en voiture banalisée donc méconnaissable !![/citation]

voila le piege dans lequel je suis tombé :(

Par **JamesEraser**, le **27/06/2008** à **12:05**

Exact.

Cordialement